

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE
Du 27 février 2019 à 18 heures

L'an deux mil dix-neuf, le 27 février, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur de LATOUR Henri, Maire, sur convocation qui leur a été adressée le 21 février 2019 en vertu de l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : MM. de LATOUR, ANTON, Mmes ZANCHI, BOUVOT, MM. SERRE, LAFONT, KERNER, Mme VALIENTE.

M. BENEFICE donne pouvoir pour voter en son nom à M. de LATOUR
Mme OLIVIER donne pouvoir pour voter en son nom à M. LAFONT

ABSENTS : Mmes GRAND, GAILLARD, MM. FIGUIERE, ESPAZE, Mme ROUVERET.

Monsieur Alain SERRE est élu secrétaire de séance

HAMEAU DE CALVIAC – ECLAIRAGE PUBLIC COORDONNE AU RENFORCEMENT RESEAU BT (coord. opé. 16-ren-155)
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Hameau de Calviac / éclairage public coordonné au renforcement réseau BT (coord. opé. 16-REN-155).

Ce projet s'élève à 8 053.36 € HT soit 9 664.02 € TTC.

Définition sommaire du projet :

En coordination avec l'opération de renforcement du poste « Calviac » en méthode discrète (Opération 16-REN-155) la mairie souhaiterait que soit également enfoui le réseau éclairage public actuellement sur supports devant être déposés. Les travaux consisteront à créer un Génie civil de 80 ml avec la pose de deux candélabres de 8 ml équipés de lanternes de style à leds.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 8 053.36 € HT soit 9 664.02 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 9 660 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
 - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 245.44 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.
- DEMANDE au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

**HAMEAU DE CALVIAC – INFRASTRUCTURE TELECOM COORDONNEE
AU RENFORCEMENT RESEAU BT (coord. opé. 16-ren-155)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux : Hameau de Calviac / infrastructure Télécom coordonnée au renforcement réseau BT (coord. opé. 16-REN-155).

Ce projet s'élève à 28 372.19 € HT soit 34 046.63 € TTC.

Définition sommaire du projet :

En coordination avec l'opération de renforcement du poste « Calviac » en méthode discrète (Opération 16-REN-155) la mairie souhaiterait que soit également enfoui le réseau de télécommunication avec deux supports en appui commun qui doivent être déposés. Les travaux consisteront à créer un Génie civil de 80 ml avec la pose de huit chambres structures et dépose de 600 ml de réseau aérien de télécommunication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet dont le montant s'élève à 28 372.19 € HT soit 34 046.63 € TTC, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
- DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.
- S'ENGAGE à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à 34 050 €.
- AUTORISE son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel Bilan Financier Prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
- VERSERA sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel :
 - Le premier acompte au moment de la commande des travaux
 - Le second acompte et solde à la réception des travaux.
- PREND NOTE qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
- Par ailleurs, la Commune S'ENGAGE à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à 1 224.71 € TTC dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la Mairie.
- DEMANDE au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

La séance est levée à 18 heures 15.